



Le Secrétaire
du Comité de Bassin

SEANCE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

DU 12 OCTOBRE 2021

—
128^{ème} SEANCE

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE a tenu sa 128^{ème} séance le 12 octobre 2021. Cette séance était exceptionnellement décentralisée au sein de l'hémicycle du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

La séance était présidée par Monsieur André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie.

PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (32)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Député	Vacant		
Sénateur (Titulaire)	CARDON Rémi	Présent	
Sénateur (Suppléant)	MARCHAND Frédéric		
Régions / Hauts de France	Vacant		
	Vacant		
Départements / Nord	QUATREBOEUF Marie-Hélène	Présente	
Départements / Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude		
Départements / Aisne	MOLET Delphine	Présente	
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane	Présent	
Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB)	LENGLET Bernard	Présent	
	LEVEUGLE Emmanuelle	Excusée	Mandat à M.LENGLET
Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)	MALLET Dominique	Excusée	
	ROUZE Thierry	Présent	
Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	FLAMENGT Georges	Présent	
	STAELEN Edith	Excusée	Mandat à M. FLAMENGT
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	Excusé	Mandat à M.HAUSSOULIER
	PAGERIE Marie-Claude	Excusée	
	RAOULT Paul	Présent	
	TELLIEZ Nathalie	Excusée	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	BEZIRARD Alain	Excusé	
	LEMAIRE Patrick	Excusé	
	OGIEZ Gérard	Présent	
	SAVARIEGO Isabelle	Excusée	Mandat à M.LENGLET
Communes du littoral	DACHICOURT Pierre-Georges	Présent	
	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	Mandat à M.RAOULT
	RINGOT Bertrand	Excusé	Mandat à M.RAOULT
Communes ou groupements de com / Divers	CORDIER Nicole	Excusée	Mandat à M. FLAJOLET
	FLAJOLET André	Présent	
	LECLERCQ Jérôme	Présent (arrivée 10h00)	
	LESNE Marie-Sophie	Excusée	
	MAMETZ Danielle	Présente (arrivée 9h45)	
	ROSSIGNOL Françoise	Présente (arrivée 9h45)	
Président d'une Commission Locale de l'Eau	FONTAINE Jean-Paul	Présent	

REPRESENTANTS DES USAGERS NON ECONOMIQUES (16)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Associations agréées de Protection de la Nature	HERBAUT Francine	Excusée	Mandat à M.PATRIS
	HUGENBLOCH Eric	Excusé	
	PATRIS Jacques	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature ayant compétence dans le domaine du littoral ou des milieux marins	BIGNON Jérôme	Excusé	
	BURROW Coralie	Excusée	Mandat à M.BARBIER
Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels	BARBIER Luc	Présent	
Associations actives en matière d'activités nautiques	RENARD Daniel	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
	SAILLIOT Pascal	Présent	
Instances cynégétiques	BUTEL Yves	Présent	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	BULA Danièle	Excusée	
	SIX Alain	Présent	
Personnes qualifiées	FACT Olivier	Présent	
	MORICE Laurence	Présente	
	NORRANT Caroline	Présente	
	LEDOYEN Alexandre	Excusé	Mandat à M.BARBIER
REPRESENTANTS DES USAGERS ECONOMIQUES (16)			
Agriculture	CRETE Françoise	Présente	
	LEVEUGLE Emmanuel	Présent (arrivée 11h00)	
Agriculture biologique	TUIGNY Hélène	Présente (arrivée 10h05)	
Sylviculture	ANSELIN Hubert	Excusé	
Aquaculture	TROIN Bernard	Présent (arrivée 9h54)	
Pêche maritime	RICARD Morgane	Excusée	
Conchyliculture	QUINAULT Philippe	Excusé	
Tourisme	LEPINE Francis	Présent	
Industrie	BALDUREAUX Martine	Excusée	Mandat à M.LEFEBVRE
	LEFEBVRE Jérôme	Présent	
	BOUCHAIN Judith	Présente	
	VASSANT Charlotte	Excusée	
Industrie compétence dans le domaine du tourisme littoral	ROBERT Clément	Excusé	
Industrie portuaire en relation avec le milieu marin	POIRIER Thierry	Présent	
Distributeur d'eau	BENARD Didier	Excusé	
Producteur d'électricité et producteur d'hydroélectricité	SPADAVECCHIA Catherine	Présente	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (16)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie(HDF), Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant, Président du Conseil d'Administration	LECLERC Georges-François	Présent (jusque 11h00)	
DREAL HDF, délégué de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent		Représenté par Mme BARDY, accompagnée de M. PREVOST
SGAR HDF ou son représentant	BUCHAILLAT Laurent		Représenté par M. LELIONNAIS
DRAAF HDF ou son représentant (intérim)	DESMET Björn		Représenté par M. FLORID
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Frank	Excusé	Pas de représentant
Rectrice de région académique ou son représentant	CABUIL Valérie	Excusée	Pas de représentant
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Excusé	Pas de représentant
Directrice Territoriale NPDC de VNF ou son représentant	MASSON Marie-Celine		Représentée par M. MATRAT
Directeur Régional HDF du BRGM ou son représentant	PANNET Pierre	Excusé	Pas de représentant
Directeur Général de l'IFREMER ou son représentant	VINCENT Patrick	Excusé	Pas de représentant
Déléguée Manche Mer du Nord du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	GRAVES Arnault	Présent	
Directeur de l'ARS des HDF ou son représentant	VALLET Hervé	Excusé	Pas de représentant
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	GEORGES Maurice		Représenté par M. FOURNIER
† Directeur Général de l'OFB ou son représentant	BERTRAND Patrick (Délégation permanente de M. DUBREUIL)	Excusé	Pas de représentant
Directeur Département des Territoires et de la Mer du Nord ou son représentant	FISSE Eric		Représenté par M. LEBEL
Directrice de l'Etablissement Public Foncier NPDC ou son représentant	BAILLY Loranne	Excusée	Pas de représentant
REPRESENTANTS DU PERSONNEL			
Représentant titulaire au CA	PENISSON Bruno		Présent
Représentant suppléant au CA	VERHAEGHE Séverine		Présente
Membres Consultatifs			
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	PERCELAY Julie		Présente
Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	LIARD Stéphane		Excusé
Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Membre consultatif CA	FLAJOLET André		Présent
Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	DINGREMONT Benoît		Excusé
Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Membre consultatif CB	LECLERC Georges-François		Présent (jusque 11h00)
Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	VATIN Thierry		Présent

Autres Divers

VANNOBEL Bernadette
(Membre du Comité de Bassin sortante)

Présente

Internes

MATYKOWSKI I.

Présente

DHAINAUT D.

Présente

PASSE D.

Présente

DOLLET A.

Présent

UNANOVA S.

Présente

LABRUNE S.

Présent

EUVERTE C.

Présent

VALENTIN R.

Présent

LECLERCQ L.

Présente

CELARY C.

Présente

CHANTEGREL C.

Présente

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
2.5.1	21-B-037	ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DEL'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPEMENT DURABLE	X			Est élu Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable : Monsieur Stéphane HAUSSOULIER par 45 voix en fonction du scrutin suivant (vote à main levée): Membres inscrits : 61 ; Membres présents : 34 ; Mandats : 11 ; Votants : 45 ; Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 45
2.6.1	21-B-038	ELECTION A LA COMMISSION INONDATION: 1 MEMBRE DU COLLEGEDES COLLECTIVITES TERRITORIALES	X		X	Election pour 1 siège reportée (Région) Est élu à la Commission Inondation : 1 membre pour représenter le collège des Collectivités Territoriales : - Monsieur Jean-Claude DISSAUX (Départements) En fonction du scrutin suivant (vote à main levée): Membres inscrits : 29 ; Membres présents : 15 ; Mandats : 7 ; Votants : 22 ; Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 22
3.2	21-A-...	11EME PROGRAMME D'INTERVENTION: DISPOSITIF STARIFAIRES ET DE ZONAGE EN MATIERE DE REDEVANCES				
	21-A-...	MONTANT DES INTERVENTIONS FINANCIERES POUR LE 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION				
	21-A-...	MODALITES GENERALES DES INTERVENTIONS FINANCIERES DEL'AGENCE				
3.3	21-A-...	ZONAGES D'INTERVENTION	AF			Selon le décompte de voix suivant : Membres inscrits : 77 ; Membres présents : 41 ; Mandats : 11 ; Votants : 52 ; Pour : 43 ; Contre : 0 ; Abstentions : 9 ; Monsieur FLAMENGT (+1 mandat : Madame STAELEN), Monsieur LEPINE, Madame MAMETZ, Monsieur RAOULT (+ 2 mandats : Monsieur RINGOT, Madame PASSEBOSC), Monsieur HAUSSOULIER (+ 1 mandat : Monsieur DEFLESSELLE) ; Suffrages exprimés : 43
	21-A-...	ANIMATION TERRITORIALE OU THEMATIQUE				
	21-A-...	RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DU LITTORAL				
	21-A-...	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES				
	21-A-...	ACTION INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE LA COOPERATION INSTITUTIONNELLE ET DE LA COOPERATION DECENTRALISEE				
3.4.1	21-B-039	REVISION A MI-PARCOURS DU 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024	X			Délibération formelle pour avis sur les 8 délibérations précédentes (points 3.2 et 3.3). Lettre de saisine président du CA annexée. Membres inscrits : 77 ; Membres présents : 41 ; Mandats : 11 ; Votants : 52 ; Pour : 48 ; Contre : 0 ; Abstentions : 4 ; Monsieur RAOULT (+ 2 mandats : Monsieur RINGOT et de Madame PASSEBOSC) ; Madame MAMETZ ; Suffrages exprimés : 48

Ordre du jour

Points décisionnels

1. Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin du 2 juillet 2021
2. Fonctionnement Institutionnel: Élections
3. Avis conforme sur la révision de Programme d'Intervention
4. Consultation sur les projets de SDAGE et Programme de mesures
 - Bilan de la consultation des assemblées
 - Bilan intermédiaire de la consultation du grand public

Points d'information

5. L'État d'avancement des animations SAGE dans le cadre de l'appel à projet consultation du public
6. Lancement de l'étude relecture juridique sur le SDAGE et mise à jour des guides en urbanisme
7. Lancement de l'évaluation de la politique de la ressource en eau
8. Projet de procès-verbal:
 - Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 24 septembre 2021



OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président André FLAJOLET, ouvre la séance à 09 h 39.

En préambule, il note et salue la présence de nouveaux membres. Il souligne ensuite la présence de Monsieur le Préfet, coordonnateur de bassin et Président du Conseil d'Administration, qui assistera à la première partie de l'ordre du jour portant sur la révision de programme.

M.FLAJOLET précise le déroulé de séance proposé. À savoir, débiter par l'avis conforme sur la révision du Programme d'Intervention. En second point, la consultation sur les projets de SDAGE et Programme de mesures. Point qui clôt la présence de Monsieur le Préfet. Le cycle ordinaire de l'ordre du jour reprendra alors.

M. FLAJOLET revient sur la participation dans l'hémicycle de nouveaux membres, présents pour la première fois. Il cite notamment Monsieur Rémi CARDON, Sénateur de la Somme et Madame Delphine MOLET du Conseil départemental de l'Aisne, Madame Marie-Hélène QUATREBOEUF du Conseil départemental du Nord.

M. VATIN invite les autres nouveaux membres à lever la main et à se présenter.

M. FLAJOLET accueille Monsieur Daniel RENARD en tant que représentant d'associations actives en matière d'activités nautiques et Monsieur Yves BUTEL, ajoutant que c'est en quelque sorte, pour lui, un retour aux sources.

M. RENARD précise qu'il est «nouveau» en réalité depuis l'année dernière, nommé par le Comité National Olympique et Sportif pour représenter les sports nautiques dans le Bassin Artois-Picardie. Il ajoute qu'il est membre également de la Fédération de Canoë-Kayak.

M. BUTEL, conseiller régional, indique qu'il est ici au titre de représentant de la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France où il représente la biodiversité.

Mme MORICE, ayant levé la main est également invitée par M. FLAJOLET à se présenter. Elle décline sa fonction de Directrice du CAUE du Pas-de-Calais, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, membre des Usagers non économiques.

M. FLAJOLET s'assure qu'il n'y a plus de nouveaux membres souhaitant se présenter et s'adresse à Monsieur le Préfet. Il souligne le plaisir de l'accueillir dans cette belle région où finalement, si un mot doit la résumer, c'est le mot «amitié» qu'on appelle aujourd'hui «résilience». Et toute la réunion de la matinée, se veut une réunion axée sur la résilience entre les hommes et les milieux, entre les hommes et la nature. Monsieur FLAJOLET cède la parole à Monsieur le Préfet pour quelques mots avant de commencer formellement l'ordre du jour avec un exposé de Monsieur VATIN.

M. le Préfet prend la parole en remerciant Monsieur le Président pour son accueil. Il souligne le plaisir qui est le sien de le retrouver ici. Il se remémore lorsque Monsieur FLAJOLET était Rapporteur des Textes et lui, Commissaire du Gouvernement dans différents ministères. Au long des textes défendus sur les bancs de l'Assemblée au nom des ministres qu'il a servis, Monsieur le Préfet a pu apprécier la sagesse avec laquelle Monsieur FLAJOLET traitait les propositions d'amendements gouvernementaux ou celles venant de ses collègues parlementaires. Il poursuit en soulignant la profonde estime qu'il avait pour lui à cette époque et toujours aujourd'hui. Il est ainsi heureux de l'avoir retrouvé dans d'autres circonstances.

Il explique ensuite que parmi les différentes missions qui lui ont été confiées par le Gouvernement en le nommant Préfet du Nord, Préfet de Région, Préfet de Zone s'agissant d'aspects régaliens, il y a une fonction un peu particulière et peu courante. Celle de Préfet coordonnateur de bassin. Une fonction à laquelle il apporte une attention particulière d'une part par le fait qu'il n'existe que cinq ou six Bassins seulement. D'autre part, par le sens du long terme qui anime les instances de l'eau. Et c'est le message qu'il veut faire passer à tous : évidemment au Président du Comité de Bassin, à l'ensemble des élus présents, à l'ensemble des représentants des Collèges, mais aussi des représentants de différents intérêts qui ne sont pas des intérêts particuliers, mais bien des intérêts généraux.

Ce qui le frappe dans les instances de l'eau et qui est une chose rare à ses yeux, c'est qu'elles sont les gestionnaires du long terme et du consensus. Il salue le travail dans ce sens du Bassin Artois-Picardie. Un Bassin important où la qualité de l'eau est un vrai défi. Défi qui va souvent de pair avec les grands objectifs fondamentaux de la préservation de la biodiversité et la qualité des sites et des paysages. Et ce sont ces instances de l'eau qui raisonnent par Bassins, donc qui transcendent parfois des régions, qui transcendent des départements, qui sont les gardiennes du long terme. Il confie avoir appris de Monsieur FLAJOLET que la qualité de l'eau est un marathon. Un marathon qui demande de l'endurance, le sens du long terme, la recherche du consensus, mais en n'ayant aucun doute sur le fait d'y arriver à la fin. C'est le message de long terme, pragmatique, qu'il souhaitait commencer à diffuser en tant que Préfet coordonnateur de bassin.

Conscient du lieu et de son arrivée récente en ne voulant pas occulter l'humilité nécessaire de celui qui écoute, qui observe les différentes dialectiques, il souhaite rentrer plus précisément dans les grands objectifs. En effet, en regardant les grandes directives données par la Ministre et par le Gouvernement en général, il y a ce sens du long terme. Il y a la recherche de progrès les plus importants possibles, en matière de qualité des eaux brutes. Beaucoup de travail reste à faire et les instances européennes sont exigeantes. Il ne faut pas se voiler la face.

Il y a également un message de confiance. Un souhait de dialogue aux représentants des différents Collèges pour leur dire que oui, il faut progresser sur la qualité des eaux brutes, c'est-à-dire, ne peut pas tout faire reposer sur le traitement de l'eau avant qu'elle ne devienne potable. Ce qui est une facilité. Il faut avoir là aussi, le sens du long terme. Avoir le sens de l'amont et essayer le plus possible de traiter les eaux brutes. Enfin, pour cette région des Hauts-de-France et pour ce Bassin, il souhaite fixer un grand objectif assigné par le gouvernement : travailler avec pragmatisme, mais avec le plus d'efficacité possible sur les périmètres de captage.

Il conclut à l'adresse de Monsieur FLAJOLET que ce sont les quelques propos d'arrivée qu'il souhaitait faire. Des propos dont Monsieur le Président peut en mesurer la prudence et l'humilité, mais ne pas en sous-estimer la détermination et le sens du dialogue.

M. FLAJOLET après avoir remercié Monsieur le Préfet met en exergue une phrase à retenir. Celle qui consiste à dire que, tous autour de la table, sont gestionnaires du long terme et du bon sens. Donc que durant cette matinée, il fallait essayer de continuer à être consensuels, imaginatifs, inventifs, audacieux, mais en même temps raisonnables.



POINTS DECISIONNELS

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE BASSIN DU 2 JUILLET 2021

M. FLAJOLET procède en préambule à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Il demande si la rédaction du procès-verbal du 2 juillet 2021 appelle des remarques ou des oppositions. Il n'en voit pas.

*Le procès-verbal du Comité de Bassin du 2 juillet 2021
est adopté à l'unanimité.*

M. FLAJOLET remercie les services d'avoir fait un aussi remarquable travail de rédaction.

3 – AVIS CONFORME SUR LA REVISION DE PROGRAMME D'INTERVENTION

3.1 Processus de révision à mi-parcours du 11^{ème} Programme d'intervention 2019-2024

Monsieur VATIN remercie Monsieur le Président et Monsieur le Préfet. Il souligne qu'il y a beaucoup de sujets. Néanmoins, le point important est de conclure cette phase de révision à mi-programme. En effet, les programmes étant de six ans, celui de 2019-2024 arrive à sa 3^e année en 2021. Il est nécessaire de faire un point d'arrêt pour dresser un bilan en termes financiers, en matière d'orientation. Il s'agit également de regarder l'avenir, celui du 12^e Programme et les orientations ministérielles.

Il souligne qu'un très gros travail a été fait. Trois commissions « planification de Programme », ont eu lieu cette année, les 5 mars, 4 juin et 10 septembre. En écho à la question de la ressource en eau et des captages soulignée précédemment par Monsieur le Préfet, Monsieur VATIN indique la tenue, le 15 avril sur ce sujet, d'une séance spéciale de groupe de travail avec le bureau du Conseil d'Administration et la Commission Programme. Trois Conseils d'Administration successifs ont également eu lieu les 11 mars, 2 juillet et 7 octobre. Enfin, pour répondre à la demande du Préfet coordonnateur de bassin, un bureau du Conseil d'Administration, s'est déroulé le 14 juin. Une volonté de Michel LALANDE qui souhaitait vraiment rentrer dans le dossier et avoir une séquence spécifique à ce sujet.

Le 7 octobre, l'ensemble de ces travaux a été présenté au Conseil d'Administration qui a validé toutes les orientations, toutes les modalités de cette révision. Validation à la quasi-unanimité même s'il y a eu parfois sur certains sujets une abstention ou un contre.

Il rappelle que le rôle du Comité de Bassin est maintenant de valider la partie qui le concerne, c'est-à-dire, ce sur quoi, il donne un avis conforme. À savoir, le scénario financier et les parties 1

des délibérations. Le reste des délibérations vues en Conseil d'Administration n'est pas concerné.

M. VATIN poursuit la présentation en référence au point n°3 et ses sous-points du dossier et du diaporama de séance.

Il précise ainsi que trois enjeux conditionnent cette révision. D'abord, la situation financière de l'Agence en recettes et dépenses. Un point longuement abordé le 7 octobre. Deuxièmement, le long terme. Long terme évoqué par Monsieur le Président et Monsieur le Préfet. Monsieur VATIN évoque à ce propos le fait de se pencher d'ores et déjà sur le SDAGE 2022-2027. Il représente en effet une ambition extrêmement haute avec un passage de 22 % à 50 % du bon état des masses d'eau sur un temps très court. Il sera donc nécessaire de quasiment tripler le rythme. Il rappelle qu'un très gros travail a été fait depuis une vingtaine d'années. Travail qui permet aujourd'hui de fixer cet objectif. Cela reste cependant un sacré challenge.

Cet objectif va demander d'orienter tous les efforts et tout le Programme d'Intervention sur l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Il poursuit ensuite sur les orientations ministérielles reprises sur une diapositive. En résumé, le maître-mot est le long terme, une nouvelle fois. Les ministres souhaitent en effet une orientation prioritaire vers l'adaptation au changement climatique. Monsieur VATIN fait le rappel des points récurrents du SDAGE 2027, du programme de mesures et des messages évoqués : donner la priorité à l'amont, au préventif sur le curatif, aux projets collectifs, aux stratégies territoriales collectives, au grand cycle, notamment aux solutions fondées sur la nature. Enfin, l'obligation à la fois européenne et nationale de faire la reconquête des captages, en particulier les captages prioritaires.

Tout ceci nécessite d'ajuster le budget, de prioriser les aides notamment sur ce bon état des masses d'eau 2027. Mais aussi, sur la partie investissement du fait d'un budget, à mi-programme, déjà bien consommé. Il faut donc se concentrer sur l'investissement, plus que sur le fonctionnement. La conclusion qui s'impose pour ces captages, est qu'il faut maintenant obtenir des résultats. Passer donc d'une logique du moyen à une logique d'objectif de résultat et conditionner ainsi les aides sur le curatif.

3.2 Révision du scénario financier du 11ème Programme d'intervention 2019-2024

Il aborde maintenant la partie budget (point n°3.2). Il commence par le constat que, les assiettes à taux constants augmentent, tous usagers confondus. La conséquence est les dépassements du plafond de recettes. Il rapporte le long débat intervenu sur ce sujet en Commission Programme et en Conseil d'Administration. Il portait sur le choix du scénario à adopter. Le premier est celui du maintien des taux avec en corollaire une ambition, un Plan exceptionnel, un Programme exceptionnel. Le second, au contraire est une baisse des taux.

Le Conseil d'Administration a réitéré le vœu de la Commission Programme d'être ambitieux. L'objectif SDAGE, aussi, est extrêmement ambitieux. Il faut donc pouvoir conserver tous les moyens. Monsieur VATIN souligne que c'est d'ailleurs la demande expresse faite au ministre. Demande co-signée par le précédent préfet et Monsieur FLAJOLET, Président du Comité de Bassin et demandant un relèvement du plafond de recettes.

Il poursuit en rappelant les réformes en cours. Elles concernent les principales redevances de l'Agence de l'eau. Également, une réforme qui pourrait aboutir sur un nouveau type de recettes permettant de relever le plafond des Agences de l'eau. Pour ne pas injurier l'avenir et la



capacité alors, pour tous les Bassins, toutes les Agences d'avoir un relèvement de ce plafond de recettes, le Conseil d'Administration a validé l'option de garder les taux inchangés pour l'année 2022. Cette décision tient compte des échéances et des possibilités de relèvement du plafond de recettes. Elle est néanmoins assujettie à deux conditions :

- Poursuivre la saisine au plus haut niveau, c'est-à-dire, au niveau du gouvernement et des ministres. Saisine qui reprend le courrier fait avant l'été et portant la co-signature des deux Présidents, Conseil Administration et Comité de Bassin. Il souligne effectivement l'énorme enjeu du Bassin et la nécessité de garder tous les moyens disponibles. Monsieur VATIN rappelle que l'objectif est de ne pas subir d'écèlement car ce mécanisme de plafond amènerait aujourd'hui à des écètements pouvant aller jusqu'à 7 ou 8 M€. Une conséquence dommageable compte tenu des enjeux.
- Si cette démarche 2022 n'aboutissait pas, il est prévu de revenir sur ce sujet avant le 31 octobre, échéance où, tous les ans, il est possible d'effectuer un changement de taux.

En résumé, c'est un statu quo pour 2022 en attendant de voir effectivement si ce plafond de recette peut être relevé.

M. VATIN poursuit sur la partie dépenses. Il rappelle qu'habituellement, à mi-programme, il est procédé à un ajustement entre les différentes lignes de Programme. Il a été constaté que des lignes étaient « sous consommées », d'autres « sur consommées ». De ce fait, le Conseil d'Administration a donné un avis favorable, à l'unanimité moins une abstention, sur le fait de redoter la ligne Industrie de 10 M€. La ligne Milieux Naturels l'est, quant à elle, de 20 M€. Cette ligne en a besoin. Il n'y a, en effet, pratiquement plus rien sur la fin du Programme, en matière de budget pour les Milieux Naturels.

Ces ajustements vont se faire par rapport à des baisses concernant d'une part la ligne pluviale qui est nettement « sous consommée ». Des baisses également de 17 M€ sur la partie petit cycle. Une baisse qu'il faut mettre en perspective avec les 56 M€ accordés à ce petit cycle dans le Plan de Reprise et du Plan de Relance. Enfin, le dernier ajustement de 4 M€ concerne le domaine 0.

Ces décisions ont été présentées et ont recueilli l'avis favorable du Conseil d'Administration sur la partie financière.

M. FLAJOLET souhaite résumer les propos de M. VATIN. Il a conscience qu'ils peuvent paraître un peu compliqués à un certain nombre. Il commence par le principe du plafond mordant affirmé par le ministère. Ce principe consiste, dans le fait de redonner au ministère des Finances les surplus qui sont au-dessus d'un certain seuil de redevance. Ces surplus sont évalués à 7 M€ annuels.

Il poursuit en rappelant qu'en date du 9 juillet, Monsieur le Préfet LALANDE et lui-même ont co-signé une demande à l'État pour faire valoir le besoin de ces 7 M€. Ils ont été codifiés dans une proposition appelée « Ambitions 2030 pour l'Agence de l'eau Artois-Picardie ». Au cœur d'Ambitions 2030, la volonté de rattraper le retard dû aux pollutions historiques. C'est rapprocher les objectifs imposés par l'Europe en matière qualitative et quantitative. C'est initier de nouvelles perspectives en particulier dans le domaine de la prévention et de l'éducation. En disant cela, ils anticipent la discussion actuelle des ministres sur l'hypothèse qu'en 2022, il y aurait une redevance biodiversité. Elle viendrait abonder de façon effective les lignes budgétaires anticipées dans cette proposition. Ils ont conscience de bousculer ainsi un certain nombre d'habitudes. Mais ils s'adaptent également à un certain nombre d'obligations. Ces obligations, finalement, ne sont pas juridiques et formelles. Elles sont plus de l'ordre du bon sens, de l'ambition, de la résilience et du long terme comme le disait précédemment Monsieur le Préfet

de Région. C'est la raison pour laquelle il faut du temps.

La proposition qu'il fait en tant que Président de Comité de Bassin, est de valider de façon la plus large possible ces doubles propositions. Ne pas baisser les redevances, car baisser les redevances pour échapper à l'éventuel reversement du plafond mordant, alors que l'eau et les milieux naturels deviennent de plus en plus problématiques, que ce patrimoine en danger, revient à dire que sa valeur n'est pas aussi essentielle que cela. Raison pour laquelle ils refusent cette baisse. Une baisse d'ailleurs peu significative et qui amputerait les Programmes d'avenir.

En second point, Monsieur FLAJOLET propose à Monsieur le Préfet, s'il en est d'accord, de réitérer auprès des ministres concernés, la lettre du 9 juillet qui précisait l'essentiel des engagements. Il lui remet ce courrier en rappelant qu'il est signé par son prédécesseur, Monsieur le Préfet Lalande. Il ajoute que l'État est permanent, même si les hommes qui le représentent changent régulièrement.

M. FLAJOLET ouvre le débat en ajoutant de ne pas hésiter à poser des questions, car les seules mauvaises questions sont celles qui ne sont pas posées.

M. le Préfet intervient au sujet du courrier constatant qu'il est signé par son prédécesseur, le 9 juillet, soit une dizaine de jours avant son départ. Cela lui paraît pleinement légitime. Il ajoute que la lettre est d'ailleurs intéressante et honore ceux qui l'ont signée. Il pense qu'effectivement, ce n'est pas forcément une mauvaise idée qu'il y ait une piqûre de rappel sous sa signature. Il faut qu'il se l'approprie tout simplement. Il propose, sous le contrôle du SGAR et Vincent Lelionnais, de la remettre dans le circuit de parapheur. Il en profitera pour rentrer ainsi un peu dans le match. Il assure néanmoins qu'il se situera dans la ligne existante, suggérant que cette lettre peut permettre d'entamer le dialogue avec Paris sur le sujet.

Remarques et Débats :

M. RAOULT fait la remarque que ces deux délibérations sont extrêmement importantes. Il précise qu'en tant que Président de la Commission Programme, il a eu largement le temps depuis de nombreux mois et de nombreuses réunions de discuter des deux questions posées. Toujours en tant que Président de la Commission Programme, il s'est toujours évertué à trouver le consensus le plus large en collaboration avec Monsieur le Président. Une attitude à laquelle il s'est toujours tenu. Néanmoins, il considère qu'ici, ces deux décisions lourdes lui posent problème. Sur la première, qui est de ne pas diminuer la redevance, il fait remarquer que la décision doit être prise avant le 30 octobre en étant aujourd'hui le 12. Sinon il sera trop tard. Sans obtenir satisfaction et sans pouvoir réagir, les 7 ou 8 M€ iront dans la caisse de l'État. Cela équivaut à avoir payé une redevance qui alimente la caisse de l'État sous forme d'un impôt plus ou moins direct sur la facture d'eau. Il serait intolérable de perdre cette somme. En tant que membre de l'ANEDE, vice-président à l'AFCCRE, membre de AMORCE, les trois grandes fédérations existantes au niveau national, il a milité depuis trois ans avec force, avec ténacité, pour la suppression du plafond mordant. Plafond mordant qui ne lui paraît pas une bonne solution. Or depuis trois ans, ils n'ont pas obtenu satisfaction.

Le second élément évoqué concerne le fait que le courrier envoyé conjointement par Monsieur FLAJOLET et le précédent préfet, il y a quatre mois, n'a toujours pas de réponse au 12 octobre. Il se pose la question quant à la possibilité d'influer sur le ministre pour qu'il change son attitude par rapport au plafond mordant. Question qu'il se doit de poser. Question suivie d'un vœu, que l'intervention du préfet aux côtés de Monsieur le Président, permette d'obtenir satisfaction. Il

confesse avoir néanmoins quelques doutes et même beaucoup de doutes. Raison pour laquelle il s'est abstenu en Conseil d'Administration. Il constate en effet le blocage de Bercy en dépit des tempêtes de protestations qui s'élèvent depuis trois ans. Il s'élève contre l'incongruité qui consisterait à se faire prendre ses 7 à 8 M€ alors qu'il y a des besoins énormes. Il s'en remet donc à Monsieur le Préfet et à son autorité.

M. FLAJOLET souhaite apporter des précisions quant au fond et au déroulé de l'histoire. Il rappelle à nouveau qu'aucun élu ne peut accepter le plafond mordant. Il s'agit en effet du passage d'un statut de redevance à un statut d'impôt. C'est pour lui une évidence criante. Il rappelle que le plafond mordant inventé a en fait une autre histoire. Avant sa création, il y avait des prélèvements exceptionnels tous les ans. À peu près, tous les ministères, lorsqu'ils manquaient de fonds de concours, allaient les chercher au ministère de l'Environnement.

Avant d'aborder le second point, il cite Platon qui disait « *En réalité, la qualité d'un homme, c'est le doute et l'étonnement* ». Il constate que Monsieur RAOULT doute mais l'invite à continuer de s'étonner. Il reprend le montant de 130 M€ investi tous les ans et les 42 M€ de Programme exceptionnel. Il est question ici de 7 M€. Dans l'hypothèse de n'être pas écouté et devoir modifier la décision au prochain Comité de Bassin et au prochain Conseil d'Administration, la somme concernée ne sera que la moitié de ces 7M€. Une somme relativement modeste, mais qu'il juge ô combien symbolique.

Enfin, il souhaite souligner un avant-dernier point concernant le combat pour se faire reconnaître. Il met en avant les pas-de-géant effectués auprès des députés et sénateurs. Un certain nombre d'entre eux, toutes tendances politiques confondues, se sont accaparé le sujet. Ils préparent la loi de finances. Ils regardent comment réintroduire un regard plus positif sur les Agences de l'Eau et sur leurs possibilités de réaliser les objectifs environnementaux qui leur sont confiés.

Enfin, dernier point important : la nécessité d'anticiper le basculement vers la biodiversité. Il n'y a pas le choix. Et ce d'autant plus que la consommation des crédits sur le Programme exceptionnel justifie ce qui est fait puisqu'ils n'ont pas été au bout de la consommation sur le petit cycle. En revanche, les moyens manquent sur le grand cycle. Il est nécessaire, essentiel de prendre ce virage. Il est essentiel pour atteindre les objectifs européens. Il est essentiel également pour avoir une lecture offensive, intelligente et d'avenir en ce qui concerne les demandes de contribution sur le Varenne. Il ne faut pas l'oublier. C'est important. Il ne faut pas que ça se passe sans eux. Il faut que ça se passe avec eux. Il comprend, les interrogations de Monsieur RAOULT et les trouvent légitimes, mais elles ne sont pas suffisantes à ses yeux pour une abstention.

M. RAOULT souhaite aborder une seconde question sur le transfert de crédits. Il invite à prendre conscience de l'importance du transfert en lui-même. Car prendre 17 M€ sur les réseaux, sur le petit cycle de l'eau et sur le pluvial dont la somme lui échappe, fait au total une bonne trentaine de millions. Des millions qui échappent au petit cycle et grand cycle pour aller à la biodiversité. Il pense qu'il y a là un problème de fond. Il rappelle la création des Agences de l'Eau en 1964 par le général de Gaulle pour avoir une politique de l'eau. Il constate aujourd'hui, l'élargissement des compétences des Agences. Elles s'occupent des inondations, du trait de côte, et maintenant, de la biodiversité. Dans un premier temps, c'était très prudent en ne concernant uniquement que la biodiversité humide. Il note qu'aujourd'hui, dans le texte, il est question de la biodiversité en général, c'est-à-dire la biodiversité sèche. Or, il constate qu'avec la GEMAPI, les départements, les régions et l'Europe, il y a déjà de nombreux financeurs sur la biodiversité. Il pose alors la question de savoir pourquoi l'Agence de l'Eau, créée pour gérer les

problèmes de l'eau, devrait financer toutes les formes de biodiversité ? Il poursuit en donnant l'exemple, volontairement caricatural, des nichoirs financés par l'Agence de l'eau. Sans contester leur coût modeste, il s'inquiète de la portée symbolique. Le message envoyé est l'abandon, du moins la restriction des crédits liés à l'eau et au petit cycle de l'eau. Concrètement, il cite les sommes dérisoires affectées aujourd'hui au renouvellement des réseaux, alors qu'il y a des taux de fuite importants dans certains secteurs de l'Agence avec des milliers de kilomètres à rénover. Il prend l'exemple de Denain, qui vient d'adhérer à son syndicat avec un constat de 60 à 70 % de taux de fuite. Pour lui, la priorité est d'investir massivement pour rénover ce réseau et diminuer le taux de fuite. Faire des économies d'eau doit être un objectif absolument primordial par rapport à l'ensemble des réflexions. Il ajoute qu'à force de donner davantage de compétences à l'Agence, il a le sentiment que les fonctions basiques, c'est-à-dire le petit cycle et le grand cycle, sont littéralement condamnés. Il reçoit l'argument de l'existence du Programme exceptionnel. Exceptionnel, à la fois par les propositions du Président et l'aide d'État. Il y a donc eu deux plans. Mais, pour lui, cela revient à donner d'une main pour reprendre de l'autre. Il trouve cela incorrect. Et ce, d'autant qu'il cite en exemple de nombreux syndicats et notamment le sien, qui reçoivent des réponses négatives en raison du manque de budget. Pour lui, il est faux de dire que la demande a été asséchée. Il maintient qu'il y a toujours d'énormes demandes dans ce domaine-là.

M. FLAJOLET précise que 75 % du Programme expérimental doté de 42 M€ est réalisé. 25 % reste en suspens en raison d'absence d'ordre de service de la part des opérateurs.

M. RAOULT objecte qu'il est difficile de trouver des entreprises dans le contexte actuel.

M. le Préfet souhaite apporter deux ou trois précisions quant à la prétendue lenteur de la réponse invoquée. La première, que la lettre a été envoyée le 9 juillet, les quatre mois ne sont donc pas encore écoulés. La seconde, qu'il faut prendre en compte un mois traditionnellement de vacances dans les ministères. Mais il s'accorde à trouver utile de faire une piqûre de rappel, reprenant l'image du vaccin et de son efficacité. Il souligne qu'effectivement tout est question de maître d'ouvrage. Tout est question de signature d'ordre de service. Et qu'il n'est pas possible de se réfugier complètement derrière la difficulté de trouver des entreprises. Lesquelles ne peuvent pas complètement se réfugier derrière la difficulté à trouver de la main-d'œuvre. Son expérience de préfet dans d'autres départements, ses collaborations précédentes avec des maires et élus s'inscrivant dans le long terme l'invitent à conseiller d'aller vite. Aller vite dans les actions mises en œuvre est une nécessité sans mettre forcément en cause Bercy qui peut faire figure de coupable idéal. C'est plus compliqué que cela en réalité.

S'adressant à Monsieur FLAJOLET, il insiste avec gentillesse, mais aussi conviction sur la nécessité aujourd'hui de cette rapidité. Il évoque sa discussion de la veille lors de la réunion sur le Ségur de la santé. Réunion à laquelle participait également le Président du Conseil Départemental de la Somme, ici présent. Il y était question du plan de relance. En effet, le gouvernement, les pouvoirs publics réinjectent actuellement beaucoup de crédits. Ces investissements publics permettent justement de garantir le long terme au titre du plan de relance, au titre du Ségur de la santé.

Il précise que ces crédits, ont deux objets. Le premier, celui d'assurer des équipements de long terme, de qualité pour les collectivités publiques françaises au service de la population. Ce sont des investissements publics qui servent à construire, rénover des hôpitaux, refaire des routes, des tramways... Le second critère fondamental porte sur la rapidité. Ils ont également comme objet implicite, de donner du travail aux entreprises et relancer l'économie française.

Sa conviction est que même dans un contexte de forte concurrence entre les maîtres d'ouvrage pour trouver des entreprises, il faut mettre le maximum de vigueur pour effectivement dépenser rapidement les crédits d'équipement. Le message se veut très simple. Il est valable pour le

Séjour de la santé, pour le plan de relance, pour les Programmes, pour les équipements qui permettent de garantir la qualité d'adduction, la distribution et le traitement de l'eau.

Mme MAMETZ précise que c'est la première fois qu'elle siège au Comité de Bassin. Elle a en revanche une expérience dans le domaine de l'eau ayant participé à l'ensemble des ateliers concernant les Assises de l'eau première et seconde phases. Elle tire de ces premières phases que le renouvellement des réseaux est au cœur du sujet, qu'il est absolument nécessaire d'investir massivement sur leur renouvellement en le doublant au niveau national. Pour la seconde phase qui s'intéressait aux grands cycles de l'eau, la première priorité donnée par Madame la Ministre est d'économiser l'eau. Elle cite de tête les chiffres de 10 % à 5 ans, 15 % à 20 ans. Elle pense donc que, diminuer les aides qui permettent aux opérateurs de renouveler leur réseau, faire des économies d'eau sur le prélèvement, agir sur la quantité et la qualité, n'est pas un très bon signe envoyé envers eux. Elle rappelle qu'elle est aussi absolument favorable à toutes les opérations qui visent à la reconquête de la biodiversité, à l'adaptation au changement climatique. Elle n'est donc pas convaincue que c'est à la facture d'eau de tout payer.

M. FLAMENGT souhaite revenir sur les modifications des délibérations, notamment sur les conditions de financement des animations territoriales. Il évoque le terme de « résultat », terme ajouté par rapport aux anciennes délibérations.

Pour lui, les résultats peuvent être de deux ordres. Les résultats sur lesquels les animateurs de SAGE ont une prise. L'Agence faisant une proposition pourrait inclure dans ses conventions de financement d'études, l'obligation d'associer des cellules d'animation des SAGE. Comme il y a déjà l'obligation d'associer l'Agence elle-même. Deuxième ordre, les résultats sur lesquels les animateurs n'ont pas de prise. Par exemple, augmenter la surface en agriculture biologique ou diminuer les nitrates dans les cours d'eau. Dans ces cas, si, ni les services de l'État à travers la réglementation, ni l'Agence de l'eau grâce à ses financements n'ont réussi à le faire, comment les animateurs de SAGE pourraient y arriver sans levier ? Pour lui, c'est un constat d'échec pour les services de l'État. L'Agence, de son côté, semble ne plus vouloir apporter les financements aux animateurs de SAGE. Et pour ne pas avoir à le présenter ainsi fait porter la responsabilité sur les animateurs. C'est pourquoi Monsieur FLAMENGT rappelle le courrier adressé à Monsieur le Président et Monsieur le Directeur, qui demande un moratoire. Moratoire qui pourrait permettre dans cette période de transition d'évaluer l'impact de telles mesures.

M. FONTAINE souhaite réagir sur la redevance et la replacer dans le contexte actuel : un contexte d'augmentation du prix de l'énergie et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il souligne qu'au final, ce sont les habitants du territoire du Bassin qui sont impactés. Il reprend les propos de Monsieur VATIN qui, lors de précédentes réunions, a parlé de cercle d'initiés. C'est pourquoi, il invite à prêcher la bonne parole et à travailler au plus près de tous les habitants du territoire. Il pense que ce serait un mauvais signal aujourd'hui que d'augmenter la redevance. Il suggère peut-être de la retravailler pour qu'elle cesse d'être une redevance punitive comme l'est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En effet, il constate que plus vous faites des efforts, plus vous payez cher. Les gens ne comprennent pas. Il faut, qu'à un moment, la vertu ait un peu un retour sur investissement. Retravailler la redevance peut permettre d'emmener les gens vers de meilleures pratiques alors même qu'ils s'y sont déjà engagés. Il évoque les pistes déjà émises, notamment un minimum qui soit facturé normalement et un volume de confort. Il pense qu'on peut encore aller plus loin. Il conclut sur sa volonté de cautionner la position de Monsieur FLAJOLET pour essayer de récupérer à tout prix la somme au-dessus du plafond mordant. Il souhaite surtout protéger, sanctuariser la redevance, et, quand il sera possible de le faire, bien la retravailler pour qu'elle soit vraiment une redevance qui incite à plus de vertu encore.



M. FLAJOLET souhaite apporter quelques éléments d'éclairage. Il remercie pour ces contributions, ces critiques qu'il considère comme fondées sans être des portes fermées. Elles sont davantage à ses yeux des perspectives à rouvrir.

Sur la question des réseaux, il rappelle que dans la lettre du 9 juillet qu'il a co-signée avec Monsieur LALANDE, ils ont insisté sur l'urgence à remplacer tous les réseaux qui posent des problèmes de santé (amiante, ciment...). C'est noté expressément. La seconde lettre dont il faut tenir compte, est celle des ministres, Madame POMPILI et Madame ABBA. Cette lettre insiste bien sur la réorientation et l'élargissement des missions des Agences qui ne sont plus entièrement consacrées au petit cycle de l'eau, mais à l'eau et aux patrimoines. C'est la conclusion même des Assises. Il ne peut pas y avoir d'eau de qualité si les patrimoines ne sont pas de qualité. L'un va avec l'autre. C'est une évidence. D'autant plus que ces patrimoines sont en danger. C'est très fragile aujourd'hui. Le dérèglement climatique, et c'est visible au quotidien cette année, est quelque chose de compliqué.

Il souligne que la proposition faite anticipe sur tout le travail concernant l'hypothèse d'une « redevance biodiversité 2022 », travail conduit par un certain nombre de personnes présentes dans l'hémicycle. Ce travail permettra d'avoir une lecture beaucoup plus claire des affectations à tel ou tel objectif. Il rappelle que dans la maquette financière, le total du budget 2022 est de 796M€. En extrayant la ligne « Milieux Naturels », il est de 95 M€, c'est-à-dire 12 % du budget. Toutes proportions gardées, il faut bien voir les choses.

Enfin, il tient à dire qu'il a entendu le message. Certains lui ont écrit. Il a reçu plusieurs lettres à ce propos. Il en a discuté avec Monsieur le Directeur même s'ils n'ont pas encore eu le temps de se concerter de façon définitive. Néanmoins, il entend la demande pour 2022 d'une année de « transition-évaluation » sur les soutiens aux SAGE. Il ajoute qu'il peut la comprendre dès lors où cette année 2022 est acceptée comme l'année d'évaluation, c'est-à-dire, qu'elle permette de dire : oui, les SAGE ont parcouru une partie du programme ou la totalité du programme qui les conduit à avoir un document opposable aux tiers et non pas, parce qu'il reste quelques difficultés sur certains territoires. Quand il voit le chemin parcouru par certains SAGE, il est très heureux de voir que les efforts sont consentis et concertés. Dans d'autres secteurs, il reste assez dubitatif sur l'investissement qu'il a pu faire et sur le retour sur investissement, retour qui est une nécessité impérieuse.

3.3 Révision des autres délibérations du 11ème Programme d'intervention 2019-2024

M. VATIN évoque, avant le vote du comité de bassin, la partie « délibérations générales » en référence au point n°3.3 du dossier et du diaporama de séance.

M. FLAJOLET rappelle que Monsieur le Préfet doit partir dans quelques minutes.

M. VATIN expose les grandes orientations des délibérations générales.

Il rappelle que concernant les modalités générales, les objectifs du SDAGE 2022-2027 sont le guide. Il précise également que l'orientation va vers des contrats pluripartites de territoires de captages.

Il souligne le réajustement des zonages d'intervention et l'intégration de la carte du bon état des masses d'eau 2027.

Sur l'animation thématique, il faut noter le passage des contrats ORQUE aux contrats CARE. Même si cela ne relève pas du Comité de Bassin, il est prévu de regarder une année de transition dans l'animation des SAGE.

Concernant la restauration des Milieux Naturels et du Littoral, plusieurs points sont évoqués : le principe d'intervention, le fait de clarifier l'inéligibilité des acteurs économiques, d'expliciter



l'éligibilité des fondations et fonds de dotation reconnus d'utilité publique. Enfin, de compléter les descriptions des objectifs qui doivent être visés par une opération soutenue par l'Agence.

Parmi les autres délibérations, il évoque en particulier la partie 1 sur les pollutions diffuses avec l'ouverture de l'éligibilité aux opérations ayant un impact positif sur la quantité d'eau. Sur l'action internationale, il signale le fait d'intégrer la jeunesse au débat pour l'eau en visant également la préservation de la ressource.

Il conclut par l'importance que ces orientations soient lues en séance.

Remarques et Débats :

M. BARBIER souhaite avoir plus de transparence sur les prélèvements qui ne concernent pas les objets principaux de l'Agence de l'eau. Il constate que l'Agence contribue à une grosse partie du budget de l'Office français de la biodiversité. Il mentionne également le plafond de redevance en soulignant que les redevances sont versées par les concitoyens. C'est l'eau paie l'eau. Or, il fait le constat que beaucoup de choses basculent déjà sur Bercy et que ce sont justement les débats sur le sujet de ces prélèvements indus qui prennent beaucoup de temps. Il ne doute pas que Monsieur le Préfet soit bienveillant à l'égard de ce Parlement de l'eau qui est le Comité de Bassin. Bienveillant également envers les actions menées et l'implication de tous parce que c'est fragile : l'érosion répétée du personnel de l'Agence entraîne de nombreuses difficultés latérales. Il est vraiment nécessaire de faire très attention, car à la clé, il y a un énorme enjeu, la santé de l'Homme. Il cite le rapport « air, sol et eau » pour inviter à préserver dans les années à venir ce capital qu'est le Parlement de l'eau constitué par le Comité de Bassin.

M. FLAJOLET tient à mettre en garde sur un éventuel procès de l'OFB. Il précise que l'OFB n'est que la version modernisée de l'ONEMA. La version ONEMA, c'est la loi sur l'eau et les milieux aquatiques qui permet d'être là. Il ajoute que, dès le départ, il y avait une cote en vue de l'ONEMA qui reprenait l'ensemble du CSP. Il le dit parce que la mémoire fait souvent défaut. Par la suite, c'est devenu l'AFB, puis l'OFB. Il poursuit en précisant que les Présidents de Bassin ont collectivement demandé à la Ministre de limiter le prélèvement en faveur de l'OFB puisque l'OFB vit avec 87 % de ses ressources venant des Agences de l'eau. L'OFB s'occupe d'un espace important vis-à-vis des territoires ultra-marins. Un élément à ne pas oublier parce que c'est par lui que transitent les efforts financiers de l'eau et de l'assainissement vers les territoires ultra-marins.

M. FLAJOLET procède au vote. Il note à l'attention de Monsieur le Préfet, la cohérence générale des éléments présentés par Monsieur VATIN, également par la Commission Internationale présidée par Monsieur HAUSSOULIER, par la Commission Programme présidée par Monsieur RAOULT et par la Commission des Interventions présidée par Monsieur LEFEBVRE.

Les délibérations :

« 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION : DISPOSITIFS TARIFAIRES ET DE ZONAGE EN MATIERE DE REDEVANCES »

Choix du Scénario 1 moyennant 2 recommandations :

- *Relance par les Présidents du CB et du CA pour une réponse ministérielle au courrier du 9 juillet*
 - *Clause de revoyure en CA avant octobre 2022*

« MONTANT DES INTERVENTIONS FINANCIERES POUR LE 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION »

« MODALITÉS GÉNÉRALES DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES DE L'AGENCE »

« ZONAGES D'INTERVENTION »

« ANIMATION TERRITORIALE OU THEMATIQUE »

« RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DU LITTORAL »

« LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES »

« ACTION INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE LA COOPERATION INSTITUTIONNELLE ET DE LA COOPERATION DECENTRALISEE »

reçoivent l'avis favorable du Comité de Bassin du 12 octobre 2021

selon le décompte de voix suivant :

Membres inscrits : 77; Membres présents : 41 ; Mandats : 11 ; Votants : 52 ; Pour : 43 ; Contre : 0 ; Abstentions : 9 : Monsieur FLAMENGT (+1 mandat : Madame STAELEN), Monsieur LEPINE, Madame MAMETZ, Monsieur RAOULT (+ 2 mandats : Monsieur RINGOT, Madame PASSEBOSC), Monsieur HAUSSOULIER (+ 1 mandat : Monsieur DEFLESSELLE) ; Suffrages exprimés : 43

La délibération :

« REVISION A MI-PARCOURS DU 11EME PROGRAMME D'INTERVENTION 2019-2024 »

N°21-B-039

Délibération formelle pour avis sur les 8 délibérations précédentes (points 3.2 et 3.3). Lettre de saisine président du CA annexée

Est adoptée par le Comité de Bassin du 12 octobre 2021

selon le décompte de voix suivant :

Membres inscrits : 77; Membres présents : 41 ; Mandats : 11 ; Votants : 52 ; Pour : 48 ; Contre : 0 ; Abstentions : 4 : Monsieur RAOULT (+ 2 mandats : de Monsieur RINGOT et de Madame PASSEBOSC) Madame MAMETZ; Suffrages exprimés : 48

M. HAUSSOULIER aurait aimé pouvoir s'exprimer dans le cadre de la discussion générale. Il comprend les obligations de Monsieur le Préfet mais, voudrait faire part de la position du département de la Somme et les raisons pour lesquelles il souhaite s'abstenir sur la modification des dépenses. Il pense qu'il est nécessaire de prendre du temps sur ces questions. Il rappelle que les syndicats ont fait la demande d'avoir des bilans sur l'utilité ou pas de l'animation territoriale que dans ce rapport et sur ces aspects, il n'y a pas grand-chose présenté au débit des politiques suivies jusqu'alors. Il conclut à un peu de précipitation concernant le passage des taux d'intervention annuels, de 70 % sur l'Animation Territoriale à 50 %.

M. FLAJOLET précise qu'il s'agit bien de mettre une année de «transition-évaluation» et de décaler ces propositions.

M. HAUSSOULIER signale que ce n'est pas mentionné dans la délibération qui est donc amendée. Il ajoute qu'il aurait été bien de le préciser. Dans le cadre de cette année supplémentaire, il aurait aimé qu'il y ait plus de débats et plus de transparence, notamment vis-à-vis de celles et ceux qui portent l'Animation Territoriale. Il souligne qu'il s'y fait de belles choses utiles notamment sur la politique de l'eau dans les départements. Il conclut par garder son abstention pour cette fois-ci si l'année supplémentaire donnée l'est en toute transparence.

M. FLAJOLET porte en conclusion que les précisions concernant la Commission Internationale ont été apportées et qu'un accord global sur ces éléments supplémentaires de cadrage a été obtenu.

Suspension de séance du Comité de Bassin

Séance extraordinaire du Conseil d'Administration
Adoption définitive
de la révision à mi-parcours du 11^{ème} Programme d'intervention 2019-2024

Reprise de séance du Comité de Bassin

4 - CONSULTATION SUR LES PROJETS DE SDAGE ET PROGRAMME DE MESURES

Point n° 4.1 : Bilan des actions de communication sur la consultation du SDAGE

Monsieur VATIN souhaite faire un retour sur l'ensemble de l'opération de Consultation du Public sur le SDAGE, en mettant en exergue deux aspects. L'opération de communication grand public, suivie, engagée voire même anticipée par un grand nombre des membres. Et puis, plus formellement, le Registre, c'est-à-dire la consultation du public et le Registre numérique ayant permis de recueillir un certain nombre d'observations, de remarques. Autant d'éléments à renvoyer ici en première lecture, puisque c'est un travail qui s'inscrit dans la durée. Il faudra ensuite, au vu de ces remarques, voir ce qui peut être ajusté dans le projet de SDAGE. Sachant que seuls des ajustements ne remettant pas en cause l'économie générale, sont possibles. Il ne peut s'agir de modifications substantielles.

Il est donc nécessaire d'avoir en première lecture aujourd'hui les six fiches thématiques présentées. Leur validation se fera définitivement, en matière d'ajustement de rédaction, lors du Comité de Bassin du 3 décembre prochain.

La première partie est le bilan de l'action de communication sur le grand public. Il était souhaité au niveau du Conseil d'Administration et du Comité de Bassin, de profiter d'une consultation sur ce SDAGE, pour essayer de toucher le plus grand nombre d'habitants. En effet, il apparaît que le cercle des initiés sur l'eau fait moins de 5 000 personnes alors que le Bassin représente 5 millions d'habitants.

Force est de constater qu'un tout petit millième des citoyens du Bassin était concerné, en tout cas informé, par le SDAGE et les enjeux de l'eau. Donc, cette opération, avait pour objectif effectivement de toucher un maximum d'habitants et d'essayer de faire de cette consultation, non plus une procédure, mais aussi une opération d'éducation à l'Environnement.

La volonté était également que cette action puisse irriguer les 15 Territoires de SAGE. Et ce, en demandant également aux SAGE, aux animateurs et aux Présidents de CLE de relayer cette communication. Pour la première fois dans le Bassin, près 1 500 personnes ont été sondées. Ce sondage a permis de voir que les gens avaient peu d'informations alors même qu'ils étaient et se disaient extrêmement sensibles au sujet, montrant notamment une vive inquiétude sur la qualité de l'eau en particulier les masses d'eau, les lacs, les rivières. Il y a une vraie inquiétude de la population sur ce sujet-là.

Seconde action, une grande campagne de communication avec la Voix du Nord, le Courrier Picard sur tous les supports (papier, télé, réseaux sociaux).

Organisation d'un jury citoyen avec la présence du Président du Comité de Bassin. Une trentaine de citoyens ont été réunis pour avoir des contributions directes de leur part. L'objectif était de voir ce qu'un panel de citoyens pouvait apporter comme proposition sur ce SDAGE 2022-2027.

Création du site dédié « www.agissonspourleau.fr », avec la petite goutte d'eau comme mascotte. Le site toujours en ligne le restera. Il a reçu près de 2 000 visiteurs pour environ 17 000 pages vues.

Enfin, création d'un motion design comme outil pédagogique, très regardé également, avec près de 14 000 vues.

Il aborde maintenant le partenariat médias. Il a été organisé en six conférences-débats auxquelles certains membres étaient partie prenante dans les Territoires. Il s'agissait de débats hybrides, c'est-à-dire relayés également par les réseaux télé de la Voix du Nord mais aussi les réseaux sociaux notamment Facebook Live. Au total, ce sont plus de 100 000 vues et 1 600 interactions.

Parmi les autres initiatives engagées, la réalisation d'un petit reportage effectué sur chacun des 15 Territoires de SDAGE. Cette capsule vidéo se trouve d'ailleurs maintenant sur le site « Agissons pour l'eau ». Elle permet d'expliquer aux citoyens la spécificité de l'eau, en quantité, en qualité en répondant à des questions comme « d'où vient l'eau? », « Comment arrive-t-elle au robinet ? »... en faisant œuvre de pédagogie.

Il évoque également ce qui a été fait au niveau du media Voix du Nord notamment avec les émissions Eco and Co. Émissions auxquelles ont participé Monsieur FLAJOLET, Madame MATYKOWSKI ou lui-même. Enfin, il donne un rappel des autres supports et espaces publicitaires print et digitaux, ainsi que les reportages sur VOZER.

Il souligne également que les SAGE, les territoires et les CLE, ont pris leur part pour communiquer sur cette consultation du public. Au bilan, cette campagne a permis la mobilisation de près de 600 partenaires comme autant de relais. Cet aspect a son importance, car il est prévu de garder ces partenaires et poursuivre cette communication grand public en créant un label pour l'eau où les partenaires engagés auront une sorte de pavillon bleu « Agence de l'eau ». C'est l'objet d'un événement qui aura lieu le 16 novembre prochain.

Il insiste sur le gros travail effectué avec les associations et le webinaire du 29 juin diffusé sur les réseaux sociaux. Il évoque également le Parlement des jeunes pour l'eau.

Il souligne l'importance de donner un retour de cette opération de consultation sur le SDAGE qui a très bien fonctionné même si cela reste insuffisant puisque les jeunes n'ont pas été suffisamment touchés par cette communication. C'est manifeste en regardant le Registre numérique. Les catégories les plus représentées sont les 40-50 ans, les retraités et cadres supérieurs. C'est un point récurrent des échanges au sein du Comité de Bassin et en Conseil d'Administration que d'arriver maintenant à développer une communication vers cette population jeune. Et c'est d'autant plus important qu'un quart de la population du bassin a moins de 20 ans. C'est la plus jeune de France.

Il rappelle que ce travail s'inscrit dans la durée. Il est nécessaire de poursuivre cette communication grand public. À cet effet, il est prévu d'instaurer avec le Président de Comité de Bassin un rendez-vous annuel avec un label pour l'eau décerné aux plus engagés à l'image du « Pavillon Bleu » en matière de critères d'excellence.

Remarques et Débats :

Mme CADET a interrogé de nombreuses personnes auprès desquelles elle avait relayé la consultation du public. À la question de savoir si elles l'avaient fait, très peu ont répondu oui. Elles ont expliqué n'avoir pas vraiment compris ce qu'elles devaient faire. Elles étaient perdues en dépit des tutoriels, des explications disponibles. Elle souhaitait partager ce retour.

Mme CRETE souhaite insister sur le caractère décisif de cette consultation publique. Si elle ne remet pas en cause sa réussite en termes de communication, elle s'interroge sur sa représentativité compte-tenu des 154 réponses obtenues seulement. Elle pose la question de savoir s'il faut vraiment en tenir compte et quel rôle ont à jouer ces consultations.

M. BARBIER met en avant le travail effectué par le Collège des Usagers non économiques. Un travail collectif sur les éléments qui étaient importants par rapport aux enjeux respectifs. Il met en lumière l'aide apportée aux mandants des différentes structures pour les mobiliser et le travail de ré-explication pour faciliter la venue des adhérents et leur entourage sur le site et en les incitant à donner leur avis. Au final, c'est la déception au vu des efforts déployés et des résultats obtenus.

M. PATRIS expose l'action qu'il a menée avec l'ATMO Hauts-de-France, dans le domaine de l'air. Il s'est appuyé sur le soutien financier de l'ARS pour réaliser un sondage, incluant un panel de population bien choisi et surtout plus large que seulement 150 personnes pour pouvoir en déduire des résultats positifs et prégnants. Ce sondage portera sur le rapport « air-eau-santé » pour montrer combien les trois sont indissociables. Il est donc prévu de revenir sur l'eau. Une opportunité de jeter un éclairage à la fois public et interne et mettre en phase les moyens pour financer des actions concrètes. Cette opération se déroulera du mois d'octobre jusqu'au mois de janvier. Il propose d'en communiquer les résultats. Il précise que l'intérêt porte sur la façon d'aborder ce panel avec une approche scientifique notamment avec la présence d'une sociologue. Il rappelle que l'objectif est de toucher un panel plus large et structuré de façon plus précise et significative.

M. VATIN souhaite ajouter qu'il ne trouve pas le résultat décevant et remarque qu'habituellement, il n'y a quasiment rien. Il rappelle que pour les années précédentes, il s'agissait de distribuer des questionnaires papier dans les boîtes aux lettres. Ils ne généraient que très peu de retours. Cette opération a quand même réussi à être visualisée par des milliers de gens. C'est un travail dans la durée. Le début d'un sillon de communication grand public qui reste à creuser. C'est compliqué parce que c'est un sujet qui, aujourd'hui, doit interroger. Il n'est pas visible politiquement ou très peu. Le citoyen lambda est mobilisé sur les déchets aujourd'hui. Il sait ce que c'est. La politique de l'air, elle aussi est sur le devant de la scène. Les gens savent parce qu'il y a un sujet santé derrière. L'énergie, aussi est un sujet connu. Mais parler de l'eau à un citoyen reste compliqué. Il a l'impression que la ressource est illimitée, que c'est gratuit, qu'il n'y a pas de problème. Elle n'entre pas dans le champ politique. Le Comité de Bassin et tous ses membres doivent faire œuvre pour faire connaître les enjeux énormes. Monsieur VATIN rappelle les 22 % seulement de bon état des masses d'eau. Les problèmes de captages et d'énormes investissements à faire. Il concède que cela reste au niveau d'un cercle d'initiés : le Comité de Bassin, les SAGE, les membres des CLE des SAGE et certains élus. Il est convaincu que le sujet s'inscrit dans la durée et que la réussite ne viendra pas immédiatement, raison pour laquelle il demande de porter cela pour avoir tout de suite des résultats. Il faut arriver à ce que chacun dise « *Je comprends ce que c'est* », ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

M. FLAJOLET renchérit sur le fait d'avoir posé les questions de l'eau d'un point de vue patrimonial. Il note qu'en général les gens regardent la question de l'eau à travers le prix du m³, les inondations, les coulées de boue, c'est-à-dire à travers des images qui leur parlent. En revanche, les images communiquées ne leur parlent pas d'un point de vue affectif. Elles leur parlent d'un point de vue intellectuel. Et pourtant, c'était ça l'objectif. Faire comprendre qu'il y a un certain nombre d'enjeux fondamentaux autour de la question de l'eau. Il reste convaincu qu'il faut poursuivre parce que les récoltes ne se font pas le lendemain des semences. Il faut savoir

attendre et regarder si les terrains sont propices. Il pense qu'il faut poursuivre l'idée de la création d'une Académie de l'eau, en cours de constitution et très importante. Il invite aussi à comprendre que les publics visés sont séparés les uns des autres. L'eau dans le monde agricole, c'est une thématique à part entière. L'eau dans les associations environnementales, c'est l'eau et les Milieux, la biodiversité, ce n'est plus tout à fait le même périmètre. Or, ici, le périmètre se veut globalisant. Les gens peuvent éventuellement penser qu'ils ne sont pas entièrement concernés par la totalité du spectre proposé. Il insiste sur le fait d'avoir pour la première fois des résultats, des réponses et des participations intéressantes. Pour la première fois aussi, le monde politique national est en train de s'approprier cette question. Il ajoute qu'il ne faut surtout pas oublier les enjeux considérables dus au dérèglement climatique.

M. RAOULT admet qu'il n'y a pas de solution miracle. Il pose la question des programmes de l'Éducation Nationale. À quel moment, demande-t-il, est-il question du cycle de l'eau au collège ou en lycée? Ça n'existe plus. Or, il fait le constat d'un nombre incalculable de bêtises qui circulent sur le cycle de l'eau. Il prend l'exemple de la rumeur qui perdure depuis quatre ou cinq ans, lui imputant la responsabilité de faire mourir les arbres de la forêt de Mormal. En cause les forages forestiers qui vont à 40 m de profondeur. La personne lambda est persuadée que c'est vrai. Il faut donc commencer par faire connaître le cycle de l'eau auprès des enfants et des enseignants.

Il ajoute que les élus aussi le méconnaissent et n'en n'ont pas conscience. Pour preuve, la nécessité d'expliquer aux gens de Merville, de Bailleul, de Cassel, qu'il n'y a pas de nappe phréatique dans leur secteur ou à Dunkerque. Qui sait qu'il faut aller chercher l'eau dans la nappe de la Craie du Pas-de-Calais ? Il rapporte que lors de réunions à Bailleul, avec des notables, aucun ne savait qu'il fallait aller chercher l'eau du côté de Saint-Omer pour ravitailler leur ville. Il cite la phrase ch'ti disant « *i pleut toudis* » (il pleut toujours). Donc il y a de l'eau. Il y a de l'eau dans les rivières donc il y aura de l'eau au robinet.

Il constate le travail immense à faire pour inculquer aux citoyens le fonctionnement du cycle de l'eau. Et, au-delà, des messages nécessaires. Reste pour lui la question de savoir comment les gens réagissent par rapport à cela. La première évidence est de penser évidemment aujourd'hui à l'agriculture et aux besoins en irrigation. Ils sont là sans aucune échappatoire. Mais cela suppose un dialogue fort avec les responsables politiques de tous niveaux. Un dialogue pour dire comment faire pour que les besoins nouveaux de l'agriculture en matière d'irrigation soient satisfaits. Quels sont les montants des réserves d'eau disponibles dans le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie ? Il y a des enjeux forts au-delà des slogans, des mots. Il faut aller au tréfonds des choses.

Il suggère par exemple de s'appuyer sur le réseau des distributeurs publics ou privés de l'eau car ils disposent d'un fichier d'abonnés qui pourrait peut-être être utilisé. Il ne prétend pas avoir de solution miracle, mais reste profondément interloqué des nombreuses erreurs de l'opinion publique au sujet du cycle de l'eau.

Point n° 4.2 : Bilan provisoire des avis issus de la consultation des citoyens et institutions

M. EUVERTE présente en résumé le retour de la consultation avec les remarques qui ont été faites.

Il explique que la consultation a été menée au travers de deux outils importants. Le premier, touchant le grand public à travers le Registre. Le second concerne les institutions.

La consultation du grand public enregistre un total de 714 remarques reçues en six mois. Cela représente un peu moins de 300 contributions sur ces six mois. Les contributeurs ont aux deux tiers, plus de 50 ans. Très peu de contributions sont issues des moins de 24 ans. L'origine

socio-professionnelle vient essentiellement des cadres, des agriculteurs, mais aussi des retraités compte-tenu de la tranche d'âge prépondérante des plus de 50 ans. En résumé, les 4/5 des contributeurs sont cadres, agriculteurs et retraités.

Durant ces six mois, le sujet le plus populaire concerne les économies d'eau. Il représente à peu près 13 % des remarques émises issues des contributions grand public. Il se dégage un corpus des 10 orientations les plus populaires.

La consultation des institutions a duré, quatre mois, du 1^{er} mars au 1^{er} juillet inclus. Sur les 148 institutions consultées, le total est de 48 retours. Sur 48 avis, 10 étaient hors délai, c'est-à-dire au-delà du 1^{er} juillet. À cela s'ajoutent les avis d'autres institutions qui n'étaient pas consultées (associations ou syndicats) qui ont fourni un avis. On note beaucoup de retours durant l'été, mais aussi des retours via le Registre traité quant à lui un peu plus tard. 15 courriers arrivés des institutions non consultées sont en cours de traitement. Ce retour ne concerne donc uniquement que ceux dont les informations sont traitées. Ils sont en majorité.

Concernant les avis, il rappelle que la demande aux institutions portait à la fois sur leur avis au sujet du SDAGE et sur le Programme de mesures. Les retours obtenus sont de l'ordre de « *Je fournis un avis favorable ou défavorable* » ou « *Je fournis une liste de remarques sans identifier réellement un avis* ».

Le bilan fait observer que sur le SDAGE, le Plan de Gestion recueille 96 % d'avis favorables.

Le Programme de mesures (PdM) obtient quant à lui 99 % d'avis favorables.

À noter que ne sont comptés que les avis arrivés dans le délai imparti des quatre mois. 49 institutions ont répondu dans les délais. Elles ont généré 586 remarques. En cumulant grand public et institutions, le total est de 1 300 remarques. Il rappelle qu'il y a six ans, le grand public n'avait pas été interrogé. Il ne faisait pas partie des outils mis à disposition. C'est donc assez novateur. Ces remarques vont permettre de faire évoluer le SDAGE, le projet de SDAGE. Celles émises par les institutions concernent à 90 % les orientations et dispositions du SDAGE. 16 % d'entre elles le sont sur la politique «Zones Humides», typiquement, l'orientation A9, « Stopper la disparition des Zones Humides », présente dans le SDAGE. Une analyse de ces remarques suivra des règles présentées par Mme UNANOA.

Mme UNANOA aborde la question des règles juridiques à respecter pour le traitement des remarques reçues dans le cadre d'un projet de SDAGE soumis à la consultation. L'objet de cette présentation est d'identifier ce qui est possible de faire ou non. L'essentiel à retenir étant que les modifications ne peuvent pas remettre en cause l'économie générale du projet. Est détaillée la nature de ce qu'est « une modification d'ampleur? ». C'est-à-dire sur quoi ne pas aller et quels sont les éléments qu'un juge regardera en cas de demande. En premier lieu, la remise en cause de l'objectif du projet. Ensuite, s'il y a une dénaturation du projet et surtout si les modifications sont substantielles. L'élément important est de ne pas avoir de modifications substantielles dans le cadre de la prise en compte de ces remarques car la présence de modifications substantielles induit une procédure d'annulation.

La question reste donc de savoir comment intégrer les remarques ? L'idée, c'est d'avoir vraiment des modifications qui répondent aux remarques en les respectant. Et de manière cumulative, en ayant des modifications qui ne soient pas substantielles. Il existe également des corrections faites suite à une modification législative arrivée depuis que le projet a été soumis à enquête. Enfin, il peut s'agir de corrections de simples erreurs.

En résumé, les remarques sont scindées en quatre types :

- Celles déjà débattues en instance et qui ont fait l'objet d'une décision. Celles-là, à priori, sont sans modification.

- Les remarques sur la forme, donc les corrections d'erreurs.
- Les troisièmes, les remarques débattues en instance et qui ont fait l'objet d'une décision, mais qui juridiquement parlant et suite à l'analyse faite, concernent des clarifications nécessaires pour expliciter l'objectif.
- Enfin, les remarques sur les sujets nouveaux qui n'ont pas été débattus en instance et proposés en débat selon le calendrier présenté. Proposition est faite d'avoir un planning sur toutes les instances pour avoir au maximum des débats sur les sujets qui n'ont pas encore été débattus.

En conséquence, il est proposé aujourd'hui de débattre sur les nouveaux sujets qui ont émergé de la consultation sur six orientations. De les regarder en CPMNP en restant sur les orientations qui n'auront pas été présentées aujourd'hui. Il est suivi d'un focus en CPEA dédié aux nouveaux sujets concernant les aspects agricoles. Enfin, suite aux débats des différentes instances, il y aura des propositions de modifications concrètes faites au Comité de Bassin de décembre avec ensuite la possibilité d'acter les modifications retenues et avoir un projet de SDAGE consolidé et présenté au Comité de Bassin de 2022 pour approbation.

M. VATIN met en avant le travail effectué pour synthétiser l'ensemble des remarques en six thèmes. Ces six thèmes vont faire l'objet d'un vote pour valider un accord sur le fait de travailler chacune des thématiques proposées sachant qu'ensuite, il y aura un travail qui sera fait dans différentes Commissions (CPMNP, CPEA, et d'autres). À partir de là, il sera proposé une rédaction, en fait un ajustement de rédaction du SDAGE. Il passera ensuite au vote le 3 décembre en Comité de Bassin. Cet ajustement ne peut en aucun cas remettre en cause le fond de ce qui a été voté fin 2020. Il ne doit surtout pas être substantiel. S'il l'était, il arriverait la même chose qu'au SDAGE de Normandie. Il y aurait un contentieux. Il est donc impossible d'aller sur du substantiel. En revanche, il y a un certain nombre de remarques faites dont il est possible de tenir compte.

Les six thématiques issues des centaines et milliers de remarques synthétisées concernent :

- l'érosion des sols,
- l'économie d'eau,
- la gestion de la ressource,
- la protection du milieu marin,
- les Zones Humides,
- la sensibilisation du public.

Il invite à regarder l'essentiel des remarques qui ont été faites. Il laissera place à la fin à d'éventuelles questions sachant que le vote ne porte que sur le fait d'entériner l'analyse de ces six thématiques et l'ensemble de ces remarques.

La première thématique est l'érosion des sols. En vrac, les remarques portent sur l'importance de la gestion du sol. Quelle méthode pour caractériser les zones à enjeux ? Des questions sur les dispositifs de traitement à l'exutoire des réseaux de drainage. La question de l'inventaire des fossés. La question du retournement des prairies et celle de l'observatoire des prairies puisque ce sont des sujets abordés dans le SDAGE.

Le second thème sur les économies d'eau semble être le « top one » des remarques du grand public et des institutions. Il y a une question sur la sensibilisation des citoyens aux économies d'eau. Réduire les consommations. Des remarques sur les ressources alternatives pour l'eau potable : potabiliser l'eau de mer, réutiliser les eaux d'exhaure. Des remarques aussi sur la réutilisation des eaux non conventionnelles qui semble être un sujet qui motive et intéresse le grand public.

Le troisième thème concerne la gestion de la ressource avec des questions sur la compatibilité du document d'urbanisme avec le principe d'une gestion équilibrée de la ressource. Une question sur les volumes disponibles. Faut-il réserver cette démarche aux territoires en tension ou l'étendre à tout le Bassin ? Attention à ne pas générer de nouvelles pressions. La carte des territoires en tension, est-elle à jour ? Au sujet du dérèglement climatique : faut-il réviser régulièrement la liste des territoires en tension ? Enfin, sur les autorisations de prélèvement : retirer tout principe dérogatoire et une période de révision supérieure à 40 ans.

Vient ensuite le thème sur la protection du milieu marin. Il faut gérer la dynamique du littoral dans le cadre de la politique de la gestion du trait de côte. Prendre en compte les milieux arrière-littoraux. Réduire la quantité de déchets retrouvés sur les plages. Un retour à la sensibilité du public sur les déchets et notamment la réduction des micro-plastiques. Est-il possible de prendre en compte la question des micro-plastiques dans le SDAGE? Il y a également un sujet sur les granulats marins, une question abordée dans le SDAGE avec une question de rôle en laissant entendre que l'activité d'extraction ne respecte pas les habitats. Là-dessus, il y a une contradiction, en tout cas une controverse. Les schémas départementaux ou régionaux des carrières n'ont pas de lien avec l'extraction des granulats marins. Donc, il faut travailler sur le sujet.

Il poursuit sur les Zones Humides. Les Zones Humides ont été le sujet débattu en 2020 et au Comité de Bassin de fin 2020 avec la validation du projet de SDAGE mais des questions reviennent sur les Zones Humides notamment leur classification. Question aussi sur le développement d'activités viables en Zones Humides (HLL, campings, etc.). À nouveau, le lien entre Zones Humides et documents d'urbanisme. Il y a la question de la séquence ERC où il est suggéré de ne pas faire que de la compensation, il faut faire plutôt de l'évitement. Et puis la question des 300 % sur lesquels certains reviennent. Enfin, la question des dérogations possibles.

Il arrive au sixième et dernier thème, sur la sensibilisation du public avec tout un volet de réflexion sur la capacité des actions citoyennes à amener à des prises de conscience. La question du soutien à l'éducation et l'environnement. À noter aussi les nombreuses propositions pour permettre à tous d'assister aux débats des instances de l'Agence. Organiser une Journée du patrimoine. Enfin, les documents soumis à la consultation sont lourds et peu compréhensibles : c'est une réalité même si un gros travail a été effectué pour permettre aux gens d'accéder à cette consultation notamment via le site, afin que chacun puisse repérer le sujet, les sujets qui les intéressent. Cela reste cependant une difficulté.

Enfin, il souhaite renvoyer ainsi l'image des grandes thématiques qui reviennent de cette consultation du public pour permettre de voter et de valider le travail des semaines et mois à venir. En effet, la conclusion sur ces 6 thèmes et les remarques doit aboutir le 3 décembre prochain. Il y aura aussi sans doute un travail juridique pour voir ce qui relève ou non du SDAGE avec la question des éléments qu'il ne faut pas prendre en compte pour éviter de remettre en cause substantiellement le SDAGE. À l'inverse, réfléchir sur les remarques qui pourraient être intéressantes d'intégrer et qui ne le sont pas aujourd'hui.

M. FLAJOLET ajoute que tout cet ensemble est une valise de matériau dont chaque Commission va devoir s'en emparer, les hiérarchiser, les approfondir, faire des propositions en faisant attention au cadre précis du SDAGE pour ne pas s'en écarter trop. Il rappelle qu'être hors cadre posera problème. Il rejoint les propos précédents de Monsieur RAOULT sur l'importance que représentent l'eau et les milieux et l'écart de connaissance qui peut exister entre les uns et les autres. Effectivement, il revient à dire comme souvent, que faute d'être

nombreux, il faut être missionnaires.

M. VATIN invite à un mini débat sur ce qui vient d'être présenté. Il est possible de revenir sur certaines thématiques si des choses interpellent, suscitent des questions ou des remarques.

Remarques et Débats :

Mme CRETE prend la parole au sujet du SDAGE et l'avis défavorable avec réserve émis par la Chambre d'Agriculture de la Somme. Elle est donc assez satisfaite, car leur souhait était que ces réserves soient étudiées pour qu'elles puissent être levées. Elle souligne l'optique de construire collectivement. Elle met en évidence que les agriculteurs sont des acteurs de l'eau, de l'utilisation de l'eau mais, aussi dans la qualité de l'eau, et c'est rappelé. Elle signale le gros travail fait par les acteurs agricoles avec la volonté de le poursuivre ici. Cette idée de groupe de travail lui va très bien. Elle espère tirer pleinement profit de ce temps de travail, car le 3 décembre arrive bientôt et il y a beaucoup de points à lever.

M. SIX souhaite revenir sur la dernière phrase « *Les documents soumis sont lourds et peu compréhensibles* » du thème « Sensibilisation du public ». Il explique que l'UFC a travaillé cela à l'échelle régionale. Il ajoute que les membres qui font partie du réseau environnement de l'UFC ont été partie prenante. De nombreux collègues ont répondu à cette consultation. En revanche, tout ce qui a été envoyé vers le grand public, vers les adhérents n'a pas reçu beaucoup de retours, lui semble-t-il. Il pense que c'est vrai que comprendre le SDAGE pour quelqu'un qui n'est pas vraiment partie prenante, est un peu difficile. Monsieur SIX ajoute qu'ils ont cependant relayé l'information au niveau des consommateurs.

M. PATRIS pense que tout ce qui a été dit et entendu ce matin montre bien que l'éducation à l'environnement est le point capital. Et c'est bien qu'il soit traité en dernier car il donne sens à tous les autres. Il y aura un gage d'efficacité de toutes les actions sur l'érosion, sur les Zones Humides s'il est possible d'emmener avec soi tous les concitoyens, toutes les concitoyennes. C'est là le sens de la mission de l'éducation à l'environnement. Il en parle d'autant plus qu'il représente, ici, les structures de l'éducation à l'environnement dans la Région. Il attend maintenant, lors du débat, d'avoir les moyens financiers pour mener des actions concrètes parce que ce n'est pas simple, il y a un coût. Et même si il n'y a pas que le coût évidemment, il faudra aussi en parler.

M. FLAJOLET fait remarquer que le E3 correspond à « sensibilisation du public » alors qu'avant, il y a des thématiques « pour des publics ». Le passage de la sensibilisation des publics identifiés (industriel, agricole, etc.) à la sensibilisation du public, est une modification de nature.

M. PATRIS interpelle Monsieur FLAJOLET, sur le terme d'Académie de l'eau. Ce mot le fait penser à Platon. Ce sont encore des initiés. Platon n'avait derrière lui que des initiés. Or, il faut, ici, essayer d'avoir le peuple avec soi, tous ensemble. Donc « Académie » est un mot qui lui fait peur et qui risque de rebuter les gens, les *simples gens* comme lui.

M. FLAJOLET admet que ce n'est pas impossible, mais c'est aussi un choix qui consiste à dire, à alerter sur la situation d'un patrimoine en danger irremplaçable. Il faut donc que les élites aillent vers le peuple et non pas considérer qu'il suffit de faire de la vulgarisation de bas étage. Vulgarisation qui se suffirait dans une sorte de version light donnée sur TF1 le soir, de façon suffisante et autosuffisante.

M. LENGLET trouve tout cela est très intéressant. Il précise que dans chaque SAGE, il y a des plans de communication qui ont été préparés par les animatrices et animateurs. Donc, il serait bien de leur communiquer toute cette approche-là pour qu'ils puissent regarder si ça correspond bien à leurs propres plans de communication. Il rappelle qu'il se passe beaucoup de choses au niveau du Bassin Artois-Picardie. Des actions sont menées en permanence, mais toujours avec une certaine confidentialité. Il prend les exemples d'une opération de continuité écologique, de travaux de renaturation. Il peut y avoir des inaugurations, des rubans coupés mais par rapport aux citoyens, par rapport à la population jeune, est-ce qu'il y a un relais possible ? Effectivement, TF1, c'est une chose. Les journaux aussi peuvent restituer des informations qui ne sont pas forcément vraies. Ça arrive quasiment tous les jours aussi. Il est donc nécessaire que les 15 SAGE du Bassin retravaillent cela également pour être aussi un relais de communication. Il faut le faire savoir pour ne pas rester dans la solitude du pseudo sachant, faisant son travail dans son coin. Car l'important, c'est quand même le citoyen.

M. BARBIER pense qu'il y a un travail à faire sur les formations de formateurs, parce que l'éducation à l'environnement paraît facile, tout le monde a l'impression qu'il peut en faire mais il y a des méthodes et des gens qui sont formés pour cela. Il faut prévoir un temps pour travailler avec l'Éducation Nationale. Plus largement, il pense aux lycées agricoles, à tous les lycées professionnels pour pouvoir former les formateurs et leur donner les outils. Il redoute sinon de rester seulement au niveau des SAGE. Il trouve qu'il y a effectivement de très bons travaux réalisés, mais il connaît la limite de travailler dans des classes. Passer cinq à dix jours pour toucher l'ensemble de la classe prend beaucoup de temps. Un personnel sur une année ne peut travailler qu'avec 20 ou 25 classes seulement. Il faut développer beaucoup plus fortement en étant en première ligne et en réunissant l'Éducation Nationale et tous les circuits de formation.

M. VATIN signale que le temps passe, qu'il aurait aimé avoir plus de temps pour du débat sur ces six thèmes, ces six fiches.

Il rappelle le travail des équipes de l'Agence sur les diapositives pour faire une fiche de synthèse sur chacun des thèmes. Chaque fiche de synthèse, permet de retrouver le détail des remarques apportées et des réponses et les pistes qui viennent d'être évoquées.

Il propose que chacun des membres du Comité de Bassin présents regarde ces six fiches et fasse un retour dans les 15 jours qui viennent. Ces retours peuvent porter sur les points qui semblent importants, les remarques ou les points validés ou pas. Ce retour permettra rapidement de travailler à la rédaction car le travail que les équipes de l'Agence doivent faire maintenant dépend de tout cela. Par exemple, sera-t-il nécessaire de modifier la rédaction du SDAGE et dans quelle mesure ? C'est le travail qui sera présenté le 3 décembre. Les propositions concernant ces six thématiques éclaireront le travail de rédaction.

2 – FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL : ELECTIONS

Monsieur VATIN passe aux élections et rappelle que c'est un moment très formel. Il explique que quatre représentants de Conseils Départementaux avaient été désignés par les instances de leur département dans le renouvellement du Comité de Bassin. Il se trouve que, formellement, c'est l'Association des Départements de France qui devait le faire.

Cette désignation par l'Association des Départements de France a bien eu lieu à savoir quatre représentants, deux hommes, deux femmes. Les deux représentants masculins étaient déjà désignés dans le 1^{er} renouvellement. Il s'agit de Monsieur DISSAUX et Monsieur HAUSSOULIER. En revanche, les représentantes féminines ont quitté leur poste. De ce fait,

deux nouveaux membres sont proposés : Madame QUATREBOEUFS, représentant le Nord et Madame MOLET représentant l'Aisne, ici présentes.

Monsieur le Préfet a pris un arrêté nominatif qui confirme la proposition de l'ADF. Il faut maintenant formellement les désigner dans les différentes Commissions où ils siègent. Cela peut aller assez vite parce qu'il n'y a pas de compétition de candidature. Il propose donc de procéder au vote à main levée pour chaque élection.

POINT N° 2.1
ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE : MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET
COLLECTIVITES TERRITORIALES (REGION ET DEPARTEMENTS)

Madame DHAINAUT est rapportrice. Elle aborde l'élection de deux membres des Conseils Départementaux pour le Conseil d'Administration.

Sont électeurs :

- les représentants du collège des parlementaires et collectivités territoriales du Comité de Bassin

Sont éligibles :

- les quatre représentants des Départements : Madame QUATREBOEUFS, Monsieur DISSAUX, Madame MOLET et Monsieur HAUSSOULIER.

Les sièges à pourvoir sont au nombre de deux avec un certain nombre de règles. Il faut au moins 1 représentant par département pour le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme et 1 représentant de l'Oise ou de l'Aisne et au moins 1 représentant du littoral. Il faut respecter la parité.

Membres sortants : DISSAUX Jean-Claude (62) et VANNOBEL Bernadette (02)

Deux Candidatures : DISSAUX Jean-Claude (62) et MOLET Delphine (02)

Election au scrutin de liste proportionnel à 1 tour proposée à main levée si une seule liste de 2 candidats se présente.

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE : 2 MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET
COLLECTIVITES TERRITORIALES (DEPARTEMENTS)»

(n°21-B-034)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

Membres inscrits : 29 ; Membres présents : 15 ; Mandats : 7 ; Votants : 22 ;
Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 22

Sont élus au titre de représentants des conseils départementaux :

- Monsieur Jean-Claude DISSAUX et Madame Delphine MOLET (en remplacement de Madame Bernadette VANNOBEL)

L'élection pour le siège de représentant de région est reportée.

POINT N° 2.2

ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION : 2 MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (DEPARTEMENTS)

Madame DHAINAUT présente l'élection de deux membres des Conseils Départementaux pour la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification.

Sont électeurs :

- les représentants du collège des parlementaires et collectivités territoriales du Comité de Bassin

Sont éligibles :

- les quatre représentants des Départements : Madame QUATREBOEUF, Monsieur DISSAUX, Madame MOLET et Monsieur HAUSSOULIER.

Les sièges à pourvoir sont au nombre de deux avec la règle à respecter selon laquelle il faut au moins deux représentants de la Somme, de l'Oise ou de l'Aisne, et avec la parité souhaitée.

Membres sortants : DISSAUX Jean-Claude (62) et VANNOBEL Bernadette (02)

Deux Candidatures : DISSAUX Jean-Claude (62) et QUATREBOEUF Marie-Hélène (59)

Election au scrutin de liste proportionnel à 1 tour proposée à main levée si une seule liste de 2 candidats se présente.

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION : 2 MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (DEPARTEMENTS) »

(n°21-B-035)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

***Membres inscrits : 29 ; Membres présents : 15 ; Mandats : 7 ; Votants : 22 ;
Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 22***

Sont élus au titre de représentants des conseils départementaux :

- ***Monsieur Jean-Claude DISSAUX et Madame Marie-Hélène QUATREBOEUF (en remplacement de Madame Bernadette VANNOBEL)***

L'élection pour le siège de représentant de région est reportée.

POINT N° 2.3
ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE :
MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES
TERRITORIALES (REGION)

Madame DHAINAUT explique que cette élection concernait un siège de représentant du Conseil Régional et Monsieur VATIN précise que pour l'instant, il n'y a toujours pas de proposition de représentants du Conseil Régional au Comité de Bassin.

L'élection est donc reportée.

POINT N° 2.4
ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION
INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE : MEMBRES DU
COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame DHAINAUT présente l'élection d'un membre du collège des parlementaires et collectivités territoriales pour la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable.

Sont électeurs :

- les représentants du collège des parlementaires et collectivités territoriales du Comité de Bassin

Sont éligibles :

- les représentants du collège des parlementaires et collectivités territoriales n'appartenant pas déjà à la Commission.

1 siège est à pourvoir devant respecter la parité de l'ensemble du collège de cette commission.

Membre sortant : HAUSSOULIER Stéphane (CD 80)

Une candidature : HAUSSOULIER Stéphane (CD 80)

Election au scrutin de liste proportionnel à 1 tour proposée à main levée si une seule liste de 1 candidat se présente.

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION
INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE : 1 MEMBRE DU COLLEGE DES
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES »

(n°21-B-036)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

Membres inscrits : 29 ; Membres présents : 15 ; Mandats : 7 ; Votants : 22 ;
Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 22

Est élu pour représenter le collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales :
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER.

POINT N° 2.5
ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION
INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Madame DHAINAUT présente l'élection du Président la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable.

Sont électeurs :

- les représentants du collège des parlementaires et collectivités territoriales,
- les représentants du collège des usagers non économiques,
- les représentants du collège des usagers économiques.

Sont éligibles :

- les représentants du collège des parlementaires et collectivités territoriales de la CPAIDD

Membre sortant : HAUSSOULIER Stéphane (CD 80)

Une candidature : HAUSSOULIER Stéphane (CD 80)

Election au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours proposée à main levée si un seul candidat se présente.

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE
L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE»

(n°21-B-037)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée

Est élu Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du
Développement Durable : Monsieur Stéphane HAUSSOULIER par 45 voix selon le
décompte de voix suivant :

Membres inscrits : 61 ; Membres présents : 34 ; Mandats : 11 ; Votants : 45 ;
Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 45

POINT N° 2.6
ELECTION A LA COMMISSION INONDATION : MEMBRES DU COLLEGE
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame DHAINAUT présente l'élection d'un membre du collège des collectivités territoriales

pour la Commission Inondation.

Sont électeurs :

- les représentants du collège des parlementaires et collectivités territoriales

Sont éligibles :

- les représentants des collectivités territoriales n'appartenant pas déjà à la Commission Inondation.

1 siège est à pourvoir devant respecter la parité de l'ensemble du collège de cette commission.

L'élection pour le siège de représentant du Conseil Régional est reportée.

Membre sortant : DISSAUX Jean-Claude (CD 62)

Une candidature : DISSAUX Jean-Claude (CD 62)

Election au scrutin de liste proportionnel à 1 tour proposée à main levée si une seule liste de 1 candidat se présente.

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION A LA COMMISSION INONDATION : 1 MEMBRE DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES »

(n°21-B-038)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

***Membres inscrits : 29 ; Membres présents : 15 ; Mandats : 7 ; Votants : 22 ;
Blancs : 0 ; Nuls : 0 ; Suffrages exprimés : 22***

Est élu pour représenter le collège des Collectivités Territoriales :

- Monsieur Jean-Claude DISSAUX.

L'Election pour le siège de représentant de région est reportée.

M. FLAJOLET remercie tous ceux qui s'engagent et leur souhaite bon courage dans leurs mandats respectifs. Il annonce la reprise de l'ordre du jour.

POINTS D'INFORMATION

5. ETAT D'AVANCEMENT DES ANIMATIONS SAGE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET CONSULTATION DU PUBLIC

Mme UNANOVA, en référence au point n°5 du dossier et du diaporama de séance, évoque l'état d'avancement des animations SAGE dans le cadre de l'appel à projet consultation du public.

Certains SAGE ont relayé l'information sur l'existence de la consultation auprès du grand public pour inciter à participer et à donner des avis.

Pour mémoire, elle rappelle que l'enveloppe globale ainsi que les objectifs ont été précédemment présentés en Conseil d'Administration en février 2021.

L'appel à projet a été lancé courant mars. Parmi les 15 SAGE du territoire, 12 ont été retenus sur les 13 participants. Au final, en raison du contexte et après réflexion, seuls 10 SAGE ont participé à l'appel à projet.

Le bilan des animations SAGE montre :

- que les vacances scolaires ont été peu propices à une prise de conscience sur la consultation du public et donc à des retours.
- une diversification des interventions des SAGE. Certains ont choisi d'avoir un contact direct vis-à-vis du public par exemple, en installant des bars à eaux, en allant sur les marchés, en organisant des sorties nature ou des animations théâtrales pour expliciter directement au public la démarche et son contenu. D'autres ont choisi le contact indirect, via les réseaux sociaux avec le «kit de communication». Certains ont choisi une combinaison des deux.

Mme UNANOVA, au travers du diaporama, présente des photos des animations réalisées par les différents SAGE dans le cadre de l'appel à projet en particulier ceux qui ont joué la carte du contact direct avec ces bars à eaux et une signalétique pour une approche stratégique qui permet de toucher le public au plus près et l'inciter à participer.

Le bilan des connaissances du grand public sur l'eau a démontré un effet très bénéfique des interactions directes proposées dans le cadre de ces animations. Des pics d'avis ont été observés au niveau des registres des bars à eaux.

Le public s'est bien rendu compte de la qualité gustative de l'eau du robinet, ce qui a permis de les sensibiliser. Mais il reste le constat que le public a peu de connaissances sur l'eau et la vie d'un cours d'eau. Il a des notions sur le petit cycle, mais celles sur le grand cycle restent limitées. Pour autant, ce qui ressort, c'est un intérêt pour agir au niveau individuel.

Pas de remarque.

6. LANCEMENT DE L'ETUDE RELECTURE JURIDIQUE SUR LE SDAGE ET MISE A JOUR DES GUIDES EN URBANISME

Mme UNANOVA, en référence au point n°6 du dossier et du diaporama de séance, évoque le cabinet d'avocats qui a répondu à l'expertise demandée. L'étude est divisée en deux parties. La première partie porte sur l'analyse du projet de SDAGE et l'intégration des remarques par rapport à la consultation. Elle souligne l'appui apporté concernant les possibilités de les intégrer mais aussi dans la sécurisation des différentes remarques pour éviter d'être dans tout ce qui est

le «substantiel».

Elle présente ensuite le calendrier repris dans le dossier et le diaporama de séance. La première phase concerne la partie juridique sur le SDAGE. La seconde, une fois l'approbation du SDAGE, va concerner la mise à jour des fiches sur l'urbanisme. Elle va être réalisée par le cabinet d'avocats.

Elle mentionne le Comité de Pilotage avec un travail en interne sur tout ce qui va être technique qui se réunira en parallèle des différentes commissions.

Pas de remarque.

7. LANCEMENT DE L'EVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA RESSOURCE EN EAU

M. VATIN souligne le lancement depuis un an d'évaluations des politiques de l'Agence. La politique d'évaluation présentée est celle de la gestion de la ressource en eau.

M. PENISSON, en référence au point n°7 du dossier et du diaporama de séance, rappelle le projet pluriannuel d'évaluation des politiques publiques présenté il y a plus d'un an en Comité de Bassin.

Il poursuit en disant qu'effectivement le projet qui est en cours actuellement porte sur la protection de la ressource en eau. Comme chaque évaluation, hormis le fait d'être pilotée en petit comité, elle fait appel à l'ensemble des partenaires, des acteurs de l'Agence de l'eau.

La première phase a été achevée et consistait en un état des lieux des indicateurs quantitatifs, notamment pour savoir si mettre en place les ORQUE permettait d'améliorer la qualité des forages.

Ce projet veut aller dans une démarche beaucoup plus locale et territoriale avec comme outils des questionnaires et des entretiens qui vont permettre d'interroger les partenaires de l'Agence pour avoir leur perception sur le sujet.

Pour finir, la troisième phase sera l'écriture d'une série de préconisations. Cette écriture sera collective avec l'organisation d'ateliers pour offrir une restitution devant le Comité de Bassin au 1^{er} semestre 2022. L'idée est d'avoir un document pragmatique dans l'objectif de construire un 12^e Programme d'Intervention qui soit au plus près des réalités du terrain et efficient dans ses propositions.

Pas de remarque.

8 – PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 24 SEPTEMBRE 2021

Ce procès-verbal fera l'objet d'un envoi complémentaire.

M. VATIN précise que le prochain rendez-vous du Comité de Bassin et dernier de l'année, sera celui du 3 décembre. Il souligne qu'il faudra réserver du temps à l'ajustement des rédactions du SDAGE. Le 3 décembre est donc une séance importante à laquelle il faut être présent. Cette étape précédera celle de la validation finale au mois de février 2022.

M. VATIN évoque par ailleurs à l'attention de ses membres que le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 23 novembre en matinée.

M. FLAJOLET rappelle aux nouvelles et nouveaux membres que les services de l'Agence sont à leur disposition. Il est conscient de la difficulté de comprendre comment s'articulent les Comités de Bassin, les Conseils d'Administration. Les délibérations se chevauchent. Les débats entendus dans une instance se retrouvent dans l'autre, c'est un peu compliqué. C'est pourquoi les services de Monsieur VATIN sont là pour les éclairer.

M. VATIN invite le vendredi 17 décembre en matinée, tous les nouveaux membres qui ne connaissent pas le fonctionnement d'un Comité de Bassin, d'un Conseil d'Administration, d'un SDAGE et qui souhaitent en savoir plus. L'équipe de Direction de l'Agence sera là pour répondre aux questions. La matinée sera suivie par un repas à l'Agence.

Il remercie tous ceux qui ont accepté d'apporter de nouvelles compétences au Comité de Bassin, comme Madame NORRANT ou Madame MORICE. Il salue la transversalité entre l'Université et maintenant l'Aménagement, l'Urbanisme aussi. Il les invite cordialement à cette matinée du 17 décembre.

Mme VANNOBEL souhaite se présenter. Elle est Conseillère Départementale sortante de l'Aisne et postule au niveau de la Région pour le Comité de Bassin. Elle explique qu'elle ne sait pas quand interviendra la décision. Elle peut seulement dire que la séance plénière à la Région est fixée le 23 novembre. Elle en saura un peu plus à ce moment-là. Il existe un grand nombre de candidats, ce qui bloque la décision de façon récurrente.

M. FLAJOLET remercie le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et son Président Jean-Claude LEROY, qui a mis cet hémicycle à disposition. Il remercie également les membres du Comité de Bassin et les Présidents pour leur disponibilité ainsi que les équipes de l'Agence qui se sont déplacées de Douai à Arras et donne rendez-vous au vendredi 17 décembre.

M. FLAJOLET clôt la séance à 12h05.

LE PRESIDENT DU COMITE
DE BASSIN

André FLAJOLET

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE
SECRETARE DU COMITE
DE BASSIN

Thierry VATIN